

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Groupe Conseil Omnitech inc.

Interdit à Claude Belley, 9137-4470 Canada Inc., Réal Bouchard, Philippe Collard, Martin d'Amours, André Duquenne, Mario Bertrand, Jean Champagne, Philippe Bertrand, Alain Fortin et Karine Simoes d'effectuer directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Groupe Conseil Omnitech inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers et du rapport de gestion relatif aux états financiers prévues au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 19 janvier 2007.

Groupe Conseil Omnitech inc.

Interdit à Claude Belley, 9137-4470 Québec Inc., Réal Bouchard, Philippe Collard, Martin d'Amours, André Duquenne, Mario Bertrand, Jean Champagne, Philippe Bertrand, Alain Fortin et Karine Simoes d'effectuer directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Groupe Conseil Omnitech inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers et du rapport de gestion relatif aux états financiers prévues au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

Cette décision annule et remplace la décision n° 2007-MC-0096 datée du 19 janvier 2007.

L'interdiction est prononcée le 25 janvier 2007.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.